

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

INSERTIONS.

Nro. 57.

SAMEDI, le 22 novembre 1851.

Avis officiels.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de contrôleur au bureau de péage du Grand Saconnex, Canton de Genève, avec traitement annuel de 700 fr. a. v. Les offres de service doivent être adressées d'ici au 10 décembre prochain à la Direction du VIème arrondissement de péage à Genève.

A teneur de l'art. 45 de la loi fédérale sur les péages du 30 juin 1849, la première durée des fonctions de tous les employés aux péages expire au 31 mars 1852; ils sont toutefois rééligibles.

Berne, le 15 novembre 1851.

LA CHANCELLEBIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de buralist postal à Tavannes, avec traitement annuel de fr. 280 (y compris l'indemnité pour Tavannes, Reconwillier, Chamdon etc.)

Les aspirants ont à s'adresser d'ici au 14 décembre à la Direction de l'arrondissement postal de Neuchâtel.

Berne, le 21 novembre 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de commis au bureau principal des postes de Neuchâtel, avec traitement annuel de Fr. 750 a. v.

Les aspirants ont à s'adresser d'ici au 30 courant à la Direction de l'arrondissement des postes de Neuchâtel. Berne, le 9 Novembre 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

Un concours est ouvert pour la place de commis au bureau de poste de la Chaux-de-fonds, avec traitement de Fr. 600 a. v.

Les aspirants ont à s'adresser d'ici au 24 courant à la Direction de l'arrondissement des postes de Neuchâtel.

Berne, le 10 Novembre 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

Un concours est ouvert pour la place de concierge au bureau principal des postes à Berne avec traitement annuel de Fr. 500 a. v.

Les aspirants ont à s'adresser à la Direction de l'arrondissement des postes de Berne.

Berne, le 9 Novembre 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

L'administration des postes suisses a besoin des nouvelles voitures de poste ci-après :

- 2 voitures à douze places, à 5 chevaux, coupé à 3 places, intérieur à 6, et cabriolet à 3 places.
- 1 omnibus à 12 places, à 2 chevaux.
- 2 voitures à 9 places, à 4 chevaux, coupé à 3 places et intérieur à 6 places.
- 2 omnibus à 9 places, à 3 chevaux, coupé à 3 places, et 6 places dans l'intérieur.

- 2 voitures à 8 places, coupé à 2, intérieur à 4 et cabriolet à 2 places.
- 2 voitures à 6 places, coupé à 2 et intérieur à 4 places.
- 2 voitures à 6 places, coupé à 3 et intérieur à 3 places.
- 2 voitures à 4 places, coupé à 2 et intérieur à 2 places.
- 2 voitures à 4 places, berline à 4 places.
- 3 chars de côté à un cheval, à 3 places et un siège de postillon.
- 4 cabriolets à un cheval, à 2 places et un siège de postillon.

Les fabricants de voitures qui veulent se charger de la construction d'une ou plusieurs de ces voitures sont invités à prendre connaissance des plans auprès des Directions d'arrondissement ou des inspecteurs de train. Les propositions y relatives doivent être adressées d'ici au 1er décembre prochain au Département des Postes à Berne, sous pli fermé avec la suscription: „Soumission pour la construction des voitures de poste mises au concours.“

Les offres pour la fourniture d'ouvrages isolés, tels que de maréchal, charron et sellier ne seront pas prises en considération, vu qu'il ne peut être passé des accords que pour la confection de voitures complètes. On demande toutefois que dans les soumissions soient portés les noms de tous les artisans qui sont intéressés dans les entreprises.

Les boîtes de roues et les boutons de portière seront fournis à l'entrepreneur par l'administration des postes contre bonification du coût.

Berne, le 7 Novembre 1851.

Pour le Département des Postes:

NÆFF.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour les places vacantes par démission, de receveur de péage au bureau accessoire de Huntwangen, avec traitement annuel de 400 fr. a. v., et de receveur au bureau accessoire de Dörflingen, traitement

490 fr. a. v. Les offres de service doivent être adressées d'ici au 30 novembre à la Direction du II arrondissement des péages à Schaffhouse.

A teneur de l'art. 45 de la loi fédérale du 30 juin 1849 sur les péages, la première durée des fonctions de tous les employés aux péages expire le 31 mars 1852; ils sont toutefois rééligibles.

Berne, le 7 novembre 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place d'adjoint à la Direction de l'arrondissement des postes de St-Gall, avec traitement annuel de L. 1000 a. v.

Les aspirants ont à s'adresser d'ici au 24 novembre à la Direction de l'arrondissement des postes de St-Gall.

Berne, le 31 octobre 1851.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1851
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	59
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.11.1851
Date	
Data	
Seite	231-234
Page	
Pagina	
Ref. No	10 056 022

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.